

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

**FEED THE FUTURE SENEGAL
PROJET D'APPUI AUX POLITIQUES AGRICOLES**

Série Note d'Information 004

Note d'information sur l'Assurance Agricole au Sénégal

Janvier 2018

SIGLES ET ACRONYMES

ACDI	Agence Canadienne de Développement International
ANACIM	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
ANCAR	Agence Nationale du Conseil Agricole et Rural
ANIDA	Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole
ASSURIX	Cabinet d'Audit, de Conseil et de Courtage d'Assurances
BNDE	Banque Nationale de Développement Economique
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BRS	Banque Régionale de Solidarité
CCAR	Cabinet Conseil en Assurance et Réassurance
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CMS	Crédit Mutuel du Sénégal
CNAAS	Compagnie Nationale d'Assurance Agricole
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CRCA	Commission Régionale des Assurances
DA	Direction de l'Agriculture
FADAL	Fadal Assurances Sarl
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
LOASP	Loi d'Orientation Agro Sylvo Pastorale
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
OP	Organisations Paysannes
OSIRIS	Observatoire sur les Systèmes d'Information, les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal
PADAER	Projet d'Appui au Développement Agricole Economique et Rural
PADEN	Projet d'Appui au Développement Economique des Niayes
PAFA	Projet d'Appui aux Filières Agricoles

PAM	Programme Alimentaire Mondial
PASA- LOU/MA/KAF	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Louga, Matam et Kaffrine
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégal
PROASSUR	ProAssur Assurances
PRODAC	Programme National des Domaines Agricoles
RESOPP	Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales du Sénégal
SAED	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SODAGRI	Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal
SODEFITEX	Société de Développement et des Fibres Textiles du Sénégal
SOGERAS	Société de Gestion et de Représentation d'Assurances au Sénégal
SOSCAR	Société Sénégalaise de Courtage d'Assurance et de Réassurance
SUTURA	SCA-Sutura Assurances
UE	Union Européenne
USAID	Agence de Développement International des Etats Unis
3CA	Cabinet de Courtage Conseils en Assurances

1. Introduction et problématique.

L'agriculture sénégalaise est marquée par la prévalence de risques climatiques importants (variabilité importante des pluies dans le temps et dans l'espace), invasions acridiennes, attaques d'oiseaux, variabilité des prix aux producteurs, etc.), ces risques font peser sur le secteur agricole, des menaces qui peuvent impacter négativement les performances des filières agricoles (baisse des rendements, baisse des productions, baisse des revenus des producteurs), à titre d'exemple, les pluies hors saison ont entraîné une perte économique estimée à 31 milliards de FCFA (Banque Mondiale, 2006).

Dans ce contexte, l'assurance agricole fait l'objet d'une attention des acteurs du développement rural (producteurs, privés, société civile, et pouvoirs publics au Sénégal) depuis plus d'une dizaine d'année avec la mise en place de différents instruments de gestion des risques

Cette option de promouvoir l'assurance agricole est marquée dans les documents de politique et d'orientation agricole, notamment la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) qui stipule que l'Etat, en concertation avec les organisations professionnelles agricoles, définit et met en œuvre une politique de soutien aux assurances agricoles, afin de sécuriser les productions, les revenus et les équipements (Article 57) ; et le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) qui cite l'assurance agricole indexée au risque climatique comme mesure d'accompagnement.

Cependant, Pour avoir des impacts globaux positifs sur les performances des filières agricoles, les revenus des producteurs et l'économie nationale, les systèmes d'assurance agricoles doivent bénéficier au plus grand nombre et être adaptés aux besoins des assurés.

Cette note d'information pose la problématique de l'assurance agricole au Sénégal, fait un état des lieux dans ce domaine afin d'en dégager des orientations et perspectives.

2. Etat des lieux de l'assurance agricole au Sénégal

Au Sénégal, l'impact de l'assurance agricole est recherché à trois niveaux déterminants:

- le financement de la production (l'assurance agricole sécurise le crédit agricole et permet en conséquence son développement) ;
- la gestion des calamités (l'assurance agricole renforce la résilience des producteurs en rétablissant leur capacité de production après sinistre) ;
- la gestion des équipements et du matériel agricoles (PRACAS, 2014).

2.1 Les aspects institutionnels et réglementaires

Au Sénégal, les assurances sont régies par le Code d'Assurance sous régional mis en place par la Conférence Interafricaine des Marchés des Assurances (CIMA) en 1995, ainsi tout nouveau produit d'assurance doit avoir l'aval de la CIMA avant d'être développé. Il existe deux institutions de supervision : la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) basée à Libreville (Gabon) et la Direction des Assurances (DA) rattachée au Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) impliqués aussi dans le diagnostic, le suivi du marché des assurances, (Sall, 2015 ; Banque Mondiale, 2009).

Au plan réglementaire, le Gouvernement du Sénégal a pris des mesures incitatives pour promouvoir l'assurance agricole au Sénégal, les principales sont :

- Subvention de 50% des primes d'assurance agricole de certaines grandes spéculations comme le riz, le mil et le sorgho,
- Exonération des contrats d'assurance agricole à la taxe sur les conventions d'assurance. (CNAAS, 2016),

2.2 Les fournisseurs de services d'assurance agricole

Les principaux acteurs impliqués dans la fourniture des services d'assurances au Sénégal sont les suivants :

La Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS). Créée en 2008, la CNAAS est le fruit d'un partenariat public privé détenu à 37% par l'Etat du Sénégal, 52% par les assureurs privés, 7% par les organisations paysannes et 1% par les privés nationaux. Elle dispose d'une capacité de couverture des risques agricoles à hauteur de 6,5 milliards de FCFA pour chaque département du Sénégal et de 15 milliards de FCFA pour chaque région. (PRACAS, 2014).

La Caisse Nationale de Crédit Agricole au Sénégal (CNCAS). Elle dispose en son sein d'instruments de sécurisation du crédit agricole que sont :

- Un fonds de bonification qui permet d'octroyer le crédit rural à 7,5% au lieu de 14% au taux du marché;
- Un fonds de garantie qui permet de couvrir le risque de non remboursement jusqu'à concurrence de 75%;
- Un fonds de calamités qui prend en charge les sinistres de grande envergure

Projets et Programmes. Ils interviennent surtout dans la promotion des produits d'assurance dans diverses zones agro écologiques et également dans l'accompagnement et l'éducation des bénéficiaires à l'assurance agricole.

Mutuelles, OP. Dans les initiatives locales d'assurance agricole, ces structures jouent souvent le rôle de distributeurs des produits d'assurance pour le compte de l'assureur et jouent également un rôle de premier plan dans l'information/sensibilisation et l'éducation à l'assurance agricole de leurs membres/bénéficiaires. Elles peuvent être également chargées de collecter les primes d'assurance pour le compte de l'assureur.

2.3 Les types d'assurance

Les types d'assurance peuvent être regroupés en trois grandes classes : assurance par indemnisation, assurance revenu et assurance indicielle.

L'assurance par indemnisation. Elle est déterminée par le paiement d'une réclamation sur la base de la perte réelle expertisée subie par l'assuré. Les contrats peuvent couvrir un risque unique ou multiple.

L'assurance-revenu. L'assurance-revenu protège les parties assurées contre les effets conjugués des rendements bas, des prix faibles ou une combinaison des deux et de la baisse du revenu net. C'est un produit où la somme assurée n'est pas liée à la taille de la récolte mais aux recettes ou au revenu qu'elle génère. Celle-ci nécessite une bonne structuration des marchés et une bonne implication des institutions financières dans les activités agricoles.

L'assurance indicielle. Les produits de l'assurance agricole basés sur un indice sont payés sur base de la valeur d'un «Indice» et non pas sur un sinistre mesurable comme dans les systèmes d'assurance par indemnisation. L'indice est une variable qui est en forte corrélation avec les rendements agricoles. Il existe deux sous-catégories : l'assurance indicielle directe basée sur un rendement moyen par zone, (moyenne du rendement, de la mortalité du cheptel ou des revenus sur un territoire, etc.) ; l'assurance indicielle indirecte, qui repose sur d'autres types de données sous-jacentes telles que la corrélation entre des indices de précipitation, de température ou de végétation (calculés à partir des données de stations météorologiques ou d'images satellite) et les pertes que les agriculteurs subissent sur le terrain (Sandmark et al., 2014). L'existence de données suffisantes pour les différents indicateurs identifiés est une condition impérative pour l'objectivité (impartialité) et la transparence (fiabilité). La flexibilité de ces produits permet leur utilisation par les petites exploitations et permet aussi de créer de nouveaux produits d'assurance qui n'étaient pas possibles avec les produits d'assurance traditionnelle. Il n'est plus nécessaire d'expertiser chaque sinistre individuellement, ce qui se traduit par la

diminution des frais administratifs et la diminution des coûts des polices. Toutefois, il faut reconnaître que les recherches préalables à l'obtention de l'indice sont coûteuses et mettent en relation plusieurs spécialités d'où la nécessité d'une bonne coordination (Sall, 2014 ; Banque Mondiale, 2012).

2.4 Les produits d'assurances au Sénégal

Les produits d'assurance fournis au Sénégal dans le domaine spécifique de l'agriculture sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Produit	Spéculation	Montant assuré	Prime	Déclencheur de l'indemnisation
Assurance multirisque récolte	arachide, coton, maïs, mil, riz et sorgho	Couverture varie de 50 à 70 % au choix du producteur	Tarifées par département selon le taux de couverture du niveau de rendement moyen et pour chacune des productions agricoles assurables Taux de prime exprimés en pourcentage de la valeur déclarée de la récolte et varient de 1,5 % à plus de 10 %.	Incendie, précipitations excessives, inondation, dégâts dus aux animaux sauvages ou aux oiseaux, autres risques spécifiés par l'assuré rendements assurés sont établis à partir des données établies selon le rendement départemental
Assurance Contre les déficits pluviométriques	arachide, coton, maïs, mil, riz et sorgho	Le niveau de couverture est en fonction de la moyenne à long terme des précipitations totales au niveau départemental L'assuré a le choix entre des niveaux de couverture de 50 %, 60 % ou 70 % de la pluviométrie moyenne départementale	Les taux de prime sont établis par département et varient selon le niveau de couverture de la pluviométrie de déclenchement. Ils sont exprimés en pourcentage de la valeur déclarée de la récolte et varient de 1,5 % à 15 %.	L'assurance garantit une indemnité payable à l'assuré sur la base du déficit pluviométrique du 1er juin au 30 novembre Les stations départementales des services nationaux de la météorologie du Sénégal sont utilisées pour les fins de la détermination des indemnités
Assurance pour les récoltes spécifiées	arachide, coton, maïs, mil, riz et sorgho.	Le montant assuré varie selon le mode de production et la nature de la culture et ne peut excéder la valeur réelle des récoltes.	Les taux de prime varient en fonction de chacun des risques spécifiés à la police d'assurance et sont exprimés en pourcentage de la valeur déclarée de la récolte, de 0,5 % à 1 %.	feu, pluviométrie excessive, inondation, dommages causés par les animaux sauvages et par les oiseaux. L'assurance garantit une indemnité payable à l'assuré si les pertes de rendement de sa récolte sont liées aux risques

				particuliers et localisés sur son exploitation agricole. La protection d'assurance doit être souscrite en complément de la police « multirisques » pour que l'assuré bénéficie de la subvention de l'État.
Assurance Indicielle	le maïs et l'arachide dans les zones de Nioro, Kounghoul, Kaffrine et Ndoeffane (peut être étendue à toutes les spéculations en fonction des données statistiques et des infrastructures de gestion	Le montant maximum assuré est de 200.000 FCFA par hectare et les capitaux assurés définis comme suit : 30% de la somme totale en cas d'échec des semis avec 70% de franchise, 80% pour les phases suivantes avec 20% de franchise	L'indemnisation totale à verser sur tout le cycle à l'assuré ne peut dépasser la somme totale assurée. En dessous du seuil de sortie par phase, on considère que 100% de la production est perdue et que l'indemnisation doit être maximale en fonction de la somme assurée pendant la phase	Le risque couvert est la sécheresse calculé sur la base des données pluviométriques fournies par le service national en charge de la météorologie. seuils variables d'une phase à une autre, en raison de la différence de sensibilité de la culture

Source : CNAAS (2016)

Il existe aussi des polices d'assurance pour les secteurs de l'élevage (Assurance mortalité du bétail tout risque, Assurance mortalité du bétail en cas d'accident, et de la pêche (Assurance Navires de pêche artisanale).

2.5 Évolution des principaux indicateurs d'assurance

L'évolution des principaux indicateurs d'assurance entre 2009 et 2015 est fournie par le tableau ci-dessus :

Tableau 1: évolution des principaux indicateurs d'assurance entre 2011 et 2015 au Sénégal

Prime Nette Emise	42 987 395	155 110 538	236 817 792	354 726 230	633 968 905	615 125 000	103,1%
<i>dont Assur. indicielle</i>	0	1059789	28687294	60443920	124301461	150000000	82,87%
Valeurs assurées	589 331 774	1 141 101 773	4 372 264 904	5 958 495 104	10 125 476 014	10 330 000 000	98,0%
<i>dont Assur. indicielle</i>	---	6 254 300	186 395 000	397 227 700	765 143 963	750 000 000	102,02 %
Sinistres payés	0	8 708 409	19979975	31973125	253 950 427	276 806 250	91,7%
<i>dont Assur. indicielle</i>	---	0	15167175	47068156	47488574	60000000	79,1%
S/P	0	5,61%	8,44%	9,01%	40,06%	45,00%	89,0%
<i>dont Assur. indicielle</i>		0,00%	52,87%	77,87%	38,20%	40,00%	95,51%
# Producteurs Assurés	1 285	2103	8251	12359	20087	20000	100,4%
<i>dont Assur. indicielle</i>	0	60	2325	5667	8962	11000	81,47%
Sup. totales assurées (ha)	2 617	4 688	7 900	11 850	37 408	22 267	168,0%
<i>dont Assur. indicielle</i>	0	102	2192	6658	17321	12000	144,34 %
ENSEMBLE (plus élevage et pêche)							
Prime Nette Emise	64 202 570	214 757 691	484 360 417	551 123 036	721 545 710	803 300 000	89,8%
Croissance du C A		234,50%	125,54%	13,78%	76,38%	68,61%	111,3%
Valeurs assurées	1 341 128 524	2 266 971 893	9 344 884 519	10 406 956 359	11 256 258 992	14 692 500 000	76,6%
Nombre d'Assurés	1 511	2 257	9 751	13 559	21 305	22 115	96,3%
Sinistres payés	9 625 360	20 590 470	53 995 835	72 647 025	300 645 180	366 189 375	82,1%
S/P	14,99%	9,59%	11,15%	13,18%	41,67%	45,59%	91,39%

Source : CNAAS, 2016

Nous notons que les Valeurs Assurées et les Producteurs Assurés ont presque doublé entre 2014 et 2015 passant respectivement de 5,958 milliards de FCFA à 10,125 milliards de FCFA, et de 12 359 à 20 087. Dans la même période, les superficies totales assurées ont presque triplé passant de 11 850 ha à 37 408 ha.

2.6 Quelques points de vue sur l'assurance agricole

Suivant les résultats d'études passées (Thérèse Sandmark, Jean-Christophe Debar & Clémence Tatin-Jaleran, 2014 et Banque Mondiale, 2012), sur la base d'une analyse d'initiatives pilotes d'assurances agricole, notamment dans le bassin arachidier, les conclusions suivantes peuvent être tirées :

- 1) Toutes les expériences menées dans les pays développés et en voie de développement ayant débouché sur la mise en place de systèmes d'assurance récolte montrent que ce succès repose dans une large mesure sur les subventions publiques accordées sous forme d'aides aux primes et de réassurance
- 2) L'assurance basée sur un rendement moyen par zone paraît un compromis intéressant entre l'assurance indicielle climatique et l'assurance récolte par indemnisation. Elle est potentiellement moins exposée au risque de base

- que l'assurance indicielle climatique et son fonctionnement est moins coûteux que celui de l'assurance récolte par indemnisation. En outre, les agriculteurs comprennent peut-être mieux l'assurance basée sur un rendement moyen par zone que les autres produits indiciels, ce qui peut accroître leur confiance. Toutefois, son bon fonctionnement exige, pour chaque zone, la disponibilité de données de rendement fiables parfois coûteuses.
- 3) Renforcer le rôle des organisations de producteurs dans la conception, la gestion et la distribution de l'assurance récolte. Edifier des systèmes d'assurance récolte requiert un processus participatif associant étroitement les agriculteurs pour garantir la valeur des produits pour le client. Une implication accrue de ces derniers pourrait aussi aider à abaisser les coûts de distribution, améliorer la formation des agriculteurs et les éduquer à l'utilisation des assurances.
 - 4) Il reste beaucoup à faire pour promouvoir la recherche et la formation en assurance agricole, qu'elle soit le fait de compagnies privées ou d'entités publiques, et pour renforcer l'éducation à la gestion du risque de tous les maillons de la filière assurancielle, des agriculteurs aux distributeurs.
 - 5) Adosser des assurances aux intrants est une idée intéressante, déjà mise en pratique dans certains projets pilotes. Cela peut faciliter aussi bien l'approvisionnement des agriculteurs en semences améliorées, en engrais et en produits phytosanitaires que leur intégration dans des filières. Toutefois ces dispositifs exigent une certaine prudence sur le plan juridique car ils peuvent perturber l'émergence et l'essor de la micro-assurance agricole.

L'intérêt actuel pour l'assurance agricole comme moyen d'aider les agriculteurs à accroître leurs revenus, à sécuriser leurs investissements et à contribuer à améliorer la sécurité alimentaire est salubre pour l'agriculture. En effet, pour les agriculteurs, ne pas gérer le risque climatique, c'est hypothéquer leur intégration dans des filières susceptibles de leur garantir un accès aux marchés. Ce point est particulièrement important pour les petites et moyennes exploitations qui ont des excédents à vendre. Il gagnera encore en importance à mesure que le changement climatique provoquera de plus en plus souvent d'événements météorologiques extrêmes – en termes de températures, de précipitations et de tempêtes – rendant la gestion du risque encore plus indispensable et coûteuse. Cependant, il faut tempérer l'engouement de certains experts ou décideurs pour l'assurance agricole, car celle-ci n'est pas une panacée. Elle n'est qu'un outil performant de gestion du risque qu'associée à d'autres mesures (alerte précoce, informations sur le risque, préparation, dispositifs de réduction de la vulnérabilité, etc.). Surtout, elle ne remplace en aucun cas l'adaptation au changement climatique qui doit continuer d'être encouragée.

En ce qui concerne l'assurance indicielle de manière spécifique, les conclusions sont les suivantes (Sall, 2014). Elle fait face à une faible demande volontaire et son évolution vers une opération à grande échelle n'est pas garantie. Toutefois, l'assurance indicielle permet de renforcer les filières et les entreprises agricoles existantes et aide à soutenir l'expansion du financement de l'agriculture et du monde rural. Pour ce faire, il faut coupler l'assurance indicielle à d'autres activités comme l'approvisionnement en intrants, l'acquisition de matériels agricoles et les services d'informations météorologiques afin de mettre toutes les chances du côté des exploitations pour qu'elles atteignent un potentiel de production acceptable. Cela passe par des pratiques culturelles plus intensives pour mieux s'intégrer aux marchés et ainsi dégager des revenus importants pour pouvoir investir et épargner.

Globalement, l'assurance agricole présente un grand potentiel pour les exploitations agricoles du Bassin arachidier surtout pour garantir leurs moyens de production dans le contexte de la variabilité climatique. Cependant, elle peine à se développer dans cette zone pour plusieurs raisons. La plus importante est le faible niveau de revenu et d'épargne des petits producteurs qui peut limiter leur souscription aux assurances. De plus, le faible niveau de maillage du monde rural par les assureurs ne favorise pas une bonne connaissance des produits mais surtout limite l'information et la communication chez les populations concernées. En effet, le monde rural est caractérisé par un manque important d'infrastructures routières de qualité, un déficit de

communication avec une couverture téléphonique partielle, un faible maillage institutionnel pour la collecte des données techniques. De plus, au moment de l'hivernage les agriculteurs disposent de peu d'informations sur le plan météorologique qui leur permettent de planifier leur activité agricole, etc.

Finalement, le nombre limité de sociétés d'assurance agricole présent au niveau national et local ne favorise pas le développement de la concurrence et la démultiplication de nouveaux produits, ce qui peut limiter aussi le nombre de souscriptions.

3. Perspectives et orientations pour le Sénégal

Dans le contexte actuel d'accélération des performances du secteur agricole, la mise à l'échelle des systèmes d'assurance agricole constitue un enjeu majeur pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural. Cette mise à l'échelle devra tenir compte des spécificités des zones de culture (spécificités climatiques, sociales, économiques) et répondre aux besoins des utilisateurs que sont les producteurs et autres acteurs des chaînes de valeurs agricoles.

Pour ce faire, une évaluation profonde de la situation actuelle et des contraintes citées ci-dessus devra être réalisée pour une connaissance approfondie de la demande et de l'offre d'assurance agricole.

Ceci permettra de faire des propositions documentées pour que le plus grand nombre de bénéficiaires potentiels puissent être assurés avec des produits adaptés à leurs besoins.

Cette évaluation sera faite à travers : (i) un entretien avec les fournisseurs de services d'assurance agricole, (ii) une enquête auprès des bénéficiaires et potentiels utilisateurs des produits d'assurance agricole, avec les objectifs suivants :

- Faire une cartographie mise à jour des services financiers et acteurs institutionnels d'assurance agricole (compagnies, zone d'intervention, localisation souscripteurs, produits d'assurance, montants injectés, etc.) ;
- Faire une analyse des besoins d'assurance agricole ;
- Evaluer le niveau de couverture de la demande en assurance agricole ;
- Recueillir les avis des bénéficiaires sur les produits de l'assurance agricole ;
- Faire une analyse d'impacts produits de l'assurance agricole sur les bénéficiaires ;
- Identifier les facteurs limitant la souscription à l'assurance agricole ;
- Faire une analyse de l'adéquation de l'offre et la demande en assurance agricole.

Edité par Mame Diene, FAOSN